

écrire aux Chambres pour les supplier de mettre fin à un exil que sa qualité de Français lui rendait insupportable, leur demander un grade de sous-lieutenant dans l'armée française, et leur déclarer qu'il était d'ailleurs à Paris et qu'on pouvait s'emparer de lui.

« La presse entière, ajoutait M. de Persigny, reproduira votre lettre; on s'emparera de votre personne et l'on vous reconduira à la frontière. Mais vous aurez laissé à la France une carte de visite dont elle se souviendra. Vous lancerez ensuite un manifeste dans lequel vous déclarerez que, puisqu'on ne veut voir en vous qu'un prétendant, vous acceptez cette situation, et qu'après tout le neveu de l'Empereur avait bien autant de droits au trône de France que Louis-Philippe d'Orléans.»

Le prince Louis n'adopta pas ce plan de conduite. Selon lui, la nécessité de courir un danger personnel devait dominer toute autre considération.

L'affaire de Strasbourg eut lieu. M. de Persigny y prit la part la plus active, de même qu'il avait été l'agent le plus infatigable des préparatifs du coup de main.

Il fut enveloppé dans la défaite et arrêté par la gendarmerie. Il était en possession de moyens d'évasion que nous ignorons, mais il ne se décida à en faire usage que sur la pressante invitation du prince Louis, qui était informé de cette particularité.

M. de Persigny s'échappa donc des mains de l'agent qui le conduisait et se réfugia dans le grand-duché de Bade.

L'accusation regardait M. de Persigny comme un « homme de tête et de résolution. » Elle demanda l'extradition, qui fut accordée. Le conspirateur fugitif dut pendant plusieurs jours errer à travers les solitudes de la forêt Noire, et gagner Arenenberg à travers les bois et les montagnes.

Il y apprit le voyage forcé du prince Louis.

Cet enlèvement illégal, qui soustrayait l'accusé principal à la juridiction de la chambre des Pairs, entraîna, comme conséquence, un acquittement général.

M. de Persigny ne se découragea pas. Mais, comme il arrive toujours à la suite d'une défaite, le parti bonapartiste fut en proie à des divisions intestines. On s'accusa réciproquement. Rien ne fut négligé pour perdre M. de Persigny dans l'esprit du prince Louis. Celui-ci, qui le connaissait mieux que personne, ne céda pas à ces hostiles influences.

Par le dévouement personnel dont M. de Persigny fit preuve quatre ans plus tard envers son maître et son ami, il fut aisé d'apprécier la valeur de ces insinuations.

On sait quel fut le dernier épisode de l'insurrection de Boulogne. Pressés par les troupes et la garde nationale, les insurgés s'étaient repliés vers la colonne. Mais bientôt ils se dispersèrent. Les uns gagnèrent les champs, les autres cherchèrent un abri dans la ville.

Quant au prince Louis, accompagné du colonel Voisin et de MM. Faure, Mesonau, Persigny et d'Huinin, ils descendirent vers la plage et se jetèrent dans un canot qu'ils s'efforcèrent de pousser au large. La troupe fit feu. Faure fut tué, le colonel Voisin blessé. Le canot chavira.

On se jeta à la nage. Huinin se noya. La troupe continuait de tirer. M. de Persigny, se renversant sur le dos, couvrit de son corps le jeune prince Louis, et offrit sa poitrine aux balles.

Ils furent arrêtés peu d'instant après par M. Pollet, commandant du port.

Devant la Chambre des pairs, M. de Persigny ne chercha ni à se disculper ni à désarmer la sévérité de ses juges. Son attitude fut celle d'un homme qui sait bien qu'en politique on ne pardonne pas, et qu'il y a un moment où tout se réduit à une loi, celle du plus fort.

Il avoua tout, exprima seulement le regret de ne pas avoir réussi et offrit sa tête au vainqueur.

Celui-ci n'en voulait pas tant. Il se contenta, par l'organe de la cour des pairs, de condamner M. de Persigny à vingt ans de détention.

En examinant attentivement ce procès, il est impossible de n'y pas remarquer quelque chose d'un peu forcé dans l'attitude de M. de Persigny. Il est difficile, au premier abord, de comprendre l'instance qu'il met à s'accuser lui-même d'avoir, à la caserne, voulu tuer le capitaine Puygellier, qui résistait aux

menaces et aux promesses des insurgés et appelait ses soldats aux armes.

Faire un pareil aveu, c'était chercher la mort.

Mais, à l'audience du 29 septembre, M. de Persigny se retracte et s'écrie amèrement: « Si vous saviez à combien d'infâmes calomnies je suis en butte, vous comprendriez les impressions diverses qui m'ont agité. (1)

Un autre incident de ce procès donna lieu à l'explication suivante:

— « Vous ne vous appelez pas Persigny, vous vous appelez Fialin.

— « Je m'appelle Fialin sur mon acte de naissance, mais mon grand-père s'appelait Persigny.

— « Votre grand-père joignait-il à son nom le titre de vicomte ?

— « Mon bisaïeul était comte. » (2)

Plus sévère que la cour, l'administration sépara M. de Persigny du prince Louis et l'envoya subir sa peine dans la citadelle de Doullens. Sa santé s'altéra. On le crut atteint d'une maladie de langueur et on le transporta à l'hôpital militaire de Versailles.

Des mesures de clémence, arrachées peut-être par la crainte qu'inspiraient les journaux de l'opposition, eurent lieu dans les dernières années du règne de Louis-Philippe. Nos lecteurs en ont déjà vu les effets dans la personne des condamnés du mont Saint-Michel.

(A continuer.)

VARIÉTÉS.

L'ANGLAIS DE PARIS

JUGÉ PAR UN YANKEE.

Je ne veux point quitter Paris sans relever une particularité remarquable dont j'ai été frappé. Lorsque j'y arrivai, je m'attendais à m'y trouver complètement isolé, et à être obligé d'oublier presque ma langue maternelle, pour ne parler que français. Cette attente a été heureusement déçue, et peu de temps après mon arrivée dans la capitale de la France, j'ai été introduit dans un grand nombre de familles anglaises qui ont fui leur patrie pour établir leur domicile chez un peuple rival. Je me suis naturellement demandé quelles étaient les causes de cette émigration, et j'ai étudié les transformations qu'elle avait pu faire subir au caractère national des colons volontairement envolés de la Grande-Bretagne. C'est le fruit de mes observations que je vais consigner ici.

On sait que cette médiocrité dorée qu'ont si injustement prononcée les poètes est presque inconnue dans les îles britanniques. Là, point d'intermédiaire entre l'opulence et la misère; on y est gêné avec huit cents livres de rente; on y meurt de faim avec cinq cents. Un gentleman n'a-t-il reçu de ses parents qu'un modique revenu équivalant à une dizaine de mille francs de France, il est obligé de quitter sa patrie marâtre et de chercher au-delà du détroit une contrée où le champagne ne coûte pas dix chelings la bouteille. L'émigration devient plus urgente encore si, conformément aux habitudes protestantes et aux préceptes de la Genèse, il a consciencieusement travaillé à laisser des héritiers en ligne non collatérale.

D'autres anglais, millionnaires, trouvent la vie de Londres monotone, se lassent des brouillards de la Tamise, des clubs, des raouts, du quartier Saint-James et de l'église Saint-Paul. La nature, se disent-ils, nous a-t-elle octroyé des richesses pour que nous restions attachés à notre île natale? Veut-elle nous faire acheter ses bienfaits par le spleen? a-t-elle prétendu nous interdire toute jouissance culinaire autre que les rosbifs de la Vieille-Angleterre? Ne devons-nous montrer nos équipages que dans les allées rustiques de Hyde-Park? non; la France nous convie; la France aux cercles sémillants, aux femmes riches, aux vins exquis, aux divertissements sans nombre. Et vite ils franchissent

(1) *Moniteur universel* du 30 septembre 1840. (Note de M. Castille.)

(2) Audience du 28. (Note de M. Castille.)